

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 6 novembre 2023 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêtés du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles et de concours internes exceptionnels de recrutement de maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré en application du décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026

NOR : MENH2327458A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 6 novembre 2023, les dispositions des arrêtés du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture :

- de concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles ;
- de concours internes exceptionnels de recrutement de maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré,

sont modifiées comme suit :

La date de clôture des inscriptions aux concours précités est prolongée jusqu'au jeudi 7 décembre 2023, 12 heures, heure de Paris.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le jeudi 7 décembre 2023 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe des arrêtés du 26 septembre 2023 précités. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le jeudi 7 décembre 2023, le cachet de la poste faisant foi.